

Guéret, le 16 novembre 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Sécurité civile et agriculture : le Département aux côtés des acteurs des territoires

Réunis en Commission Permanente le 16 novembre, à l'Hôtel du Département, les élus ont validé de nombreux dossiers relatifs à la vie de nos territoires et de ses acteurs, et cela dans deux domaines majeurs, la sécurité civile et l'agriculture.

Avec deux nouvelles conventions signées, l'une avec le Groupement de Défense Sanitaire (GDS) et l'autre avec la Chambre d'Agriculture, à hauteur respectivement de 245 000 € et 100 000 €, le Département souhaite réaffirmer son soutien au monde agricole, à ses éleveurs.

Alors que les incidences de la sécheresse perdurent, le Département conforte sa participation à l'action sanitaire, initie un suivi des exploitations agricoles, dans le cadre de l'adaptation au changement climatique et de sécurisation de la ressource en eau, et enfin poursuit son soutien à celles parmi les plus fragiles ou en difficulté.

Chef de file des solidarités, le Département fait évoluer sa politique d'insertion. Afin d'assurer un suivi optimal des bénéficiaires du RSA et de répondre aux besoins d'insertion des demandeurs d'emploi, le Département a décidé, dans le cadre de la Commission départementale de Suivi des publics, de traiter des situations de manière individuelle (réorientation, sanctions, situations complexes...) avec le concours des partenaires institutionnels.

Il s'agit de renforcer les exigences en matière d'insertion afin de faciliter le retour à l'emploi. Une déclinaison de ce modèle est d'ailleurs expérimentée par le Conseil départemental dans le cadre de son action d'entretien et de balisage des chemins de petite randonnée, via un soutien financier bonifié aux collectivités qui confient ces opérations à des chantiers d'insertion.

Enfin, pour nos pompiers, autres acteurs incontournables de nos territoires, le Département va signer avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), une convention pour 3 ans, avec l'objectif de poursuivre son effort budgétaire.

Ainsi, en 2020, la contribution du Département aux pompiers atteindra 6,9 M€, dont 900 000 € consacrés à l'investissement pour les casernes et le renouvellement des matériels et véhicules.

Depuis 2015, c'est une augmentation de près de 17 % des moyens financiers dédiés au Service Départemental d'Incendie et de Secours ...c'est un choix budgétaire important mais assumé du Conseil départemental afin d'offrir aux pompiers des conditions optimales d'exercice de leurs missions et de garantir la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire creusois.